AR PREFECTURE

017-211703475-20180531-2018_05_D29-DE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 31 MAI 2018 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET: D29 - Décision modificative

 Date de convocation :
 25 mai 2018

 Nombre de conseillers en exercice :
 29

 Nombre de présents
 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Gérard SICAUD, Jacques CARDET, Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Henriette DIADIO-DASYLVA, Antoine BORDAS, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Représentés</u> : 4

Jean-Louis BORDESSOULES donne pouvoir à Mme la Maire
Médéric DIRAISON donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Anthony MORIN donne pouvoir à Daniel BARBARIN
Annabel TARIN donne pouvoir à Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

<u>Secrétaire de séance</u> : Philippe BARRIERE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20180531-2018_05_D29-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 4 juin 2018

Affiché le 4 juin 2018

AR PREFECTURE

017-211703475-20180531-2018_05_D29-DE Regu le 04/06/2018

Conseil municipal du 31 mai 2018

N° 29 - DÉCISION MODIFICATIVE

Rapporteur: M. Matthieu GUIHO

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de décision modificative, tant en recettes qu'en dépenses, en section d'investissement et en section de fonctionnement, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet

BUDGET PRINCIPAL VILLE - N°1

<u>Section investissement</u>

en recettes et en dépenses 725 560,42 €

Section fonctionnement

en recettes et en dépenses 360 928,00 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (26)

Pour: 21 Contre: 5 Abstentions: 3

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20180531-2018_05_D29-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 4 juin 2018

Affiché le 4 juin 2018

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.